



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, 11 décembre 2020

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020

Président : Monsieur Antonio Sanchez

Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 18h30 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communication des délégués du CG à l'ASSAGIE, à l'AIEE, au SIDERE et au SDIS.
7. **Elections** : 1 membre à la commission **CoGesFin**
Elections : 1 membre suppléant à la commission délégué intercommunal à l'AIEE.
8. **Préavis municipal n°5/2020** relatif à une demande de crédit de CHF226'141.88 relatif au remplacement du collecteur EC ch. 4105 à ch.202 et gainage du collecteur EU ch.4104 à ch.204 au chemin du Signal.
9. **Préavis municipal n°6/2020** relatif au budget 2021
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

24 membres sur 50 sont présents, 16 excusés, 10 absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Antonio SANCHEZ, Président**, déclare l'assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

2. Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2020

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal du 27 octobre 2020. *Pas de remarque.*

Vote, à main levée, sur l'approbation du procès-verbal du 27 octobre 2020

Résultat : 23 oui, 0 non, 1 abstentions.

Le procès-verbal du 27 octobre 2020 est approuvé.

3. Assermentations / Démissions

Assermentation : Aucune

Démission : M. David Walters

4. Communications du Président

Monsieur le Président donne quelques explications concernant la distribution des Bodz' qui se feront par voie postale. Une liste de commerçants est prévue dans le courrier afin de savoir où il est possible de dépenser les Bodz'.

Monsieur le Président propose aux personnes qui n'auraient pas utilisés les Bodz' de l'année précédente de ne pas les jeter. Le bureau propose de les recevoir en retour et de les offrir à une « association » qui aura été décidée au préalable, afin d'en faire profiter d'autres personnes. N'hésitez pas à le contacter pour plus de renseignements à ce sujet.

Pour conclure, **Monsieur le Président** donne les dates des prochains Conseil pour l'année 2021 :

Mardi 23 mars 2021 à 20h00

Mardi 22 juin 2021 à 20h00

Mardi 12 octobre 2021 à 20h00

Vendredi 10 décembre 2021 à 18h30

5. Communications de la Municipalité

Monsieur François Calame, Syndic, prend la parole et donne quelques informations concernant le chauffage à distance. Les travaux avec la SEFA sont en cours. Merci aux trois personnes de la commune, Monsieur Rosset, Monsieur Chard et Monsieur Lancoud qui ont fait beaucoup de démarches auprès des voisins ainsi que de propriétaires afin d'obtenir des discussions auprès des personnes réticentes au projet. Il faut savoir qu'à partir de 2023 la loi sur le CO2, qui n'a toujours pas été votée, mais reste active et va restreindre les chauffages à mazout et pas seulement par les taxes mais également par des interdictions d'installations au sein de constructions neuves, mais également sur des rénovations. Pour les propriétaires présents ce soir, la Municipalité pense qu'il est opportun d'aller de l'avant selon des alternatives de chauffage au sein du village. La Municipalité est à disposition pour tous les propriétaires qui auraient des questions à ce sujet. Il faut savoir que plus il y aura de personnes intéressées par ce projet, moins les coûts seront élevés.

Des changements au sein de la Municipalité sont annoncées dès le 7 mars 2021.

M. Christophe Favre, Municipal, **M. Jean-Thierry Barbey**, Municipal, **et Monsieur François Calame**, Syndic, ne poursuivront pas leurs mandats lors de la prochaine législature.

La parole est donnée à **Mme Mary-Claude Liang, Municipale**, qui souhaite poursuivre son mandat au sein de la Municipalité pour 2021 – 2026, et fait une brève présentation des projets en cours.

Madame Gaillard Houriet, Municipale, souhaite également poursuivre son mandat au sein de la Municipalité pour 2021-2026 et fait une brève présentation des divers projets en cours, essentiellement celui concernant le « PGA ». En conclusion, les projets proposés demandent un engagement et des connaissances afin d'aboutir dans les meilleurs délais les diverses missions de la Municipalité.

6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEP/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».

Monsieur le Président donne la parole à la commission « de Recours »,
pas de commentaire

Monsieur le Président donne la parole à la commission « ASSAGIE »,
pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à la commission «SIDEP/AIEE »,
pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à la commission «SIDERE »,
pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à la commission « SDIS »,
pas de commentaire.

7. Elections : 1 membre à la commission CoGesFin Elections : 1 membre suppléant à la commission délégué à l'AIEE

Monsieur le Président rappelle que **Monsieur Valentin HENIN**, ayant quitté la commune de Bougy-Villars, un membre de la commission délégué à l'AIEE doit être

nommé afin de compléter le groupe de travail. Il demande à l'assemblée si un ou une personne souhaite intégrer le groupe de travail de l'AIEE qui est déjà composé de : Mme Binia Ris, M. Florent Morandi et Mme Monica Senn.

Madame Binia Ris propose **Madame Margaret Jacob** qui accepte de compléter le groupe de travail en tant que suppléante à la commission déléguée à l'AIEE.

Monsieur le Président remercie **Madame Margaret Jacob** *qui est applaudie chaleureusement par l'assemblée.*

Monsieur le Président informe que suite à la démission de **Monsieur Marc Lancoud**, membre de la commission CoGesFin, un/e nouveau/elle membre doit être nommé/e ce soir afin de compléter le groupe de travail composé de : M. Richard Gerritsen, M. Jean-Michel Thieulin, M. Alfred Wiesmann et de M. Alec Cergneux.

Il demande à l'assemblée si un ou une personne souhaite intégrer le groupe de travail de la commission CoGesFin.

Un membre du Conseil propose **Monsieur Claude-Olivier Rosset** qui accepte de compléter le groupe de la CoGesFin.

Monsieur le Président remercie **Monsieur Claude-Olivier Rosset** *qui est applaudi chaleureusement par l'assemblée.*

8. Préavis municipal n°5/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 226'141.88 relatif au remplacement du collecteur EC ch.4105 à ch.202 et gainage du collecteur EU ch. 4104 à ch.204 au chemin du Signal

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Mary-Claude Liang**, Municipale, et présente le préavis par un bref exposé et conclu en demandant au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

- *D'accorder un crédit de CHF 226'141.88 relatif au remplacement du collecteur EC ch.4105 à ch.202 et gainage du collecteur EU ch.4104 à ch.204 au chemin du Signal ;*
- *De prélever le montant de CHF 226'141.88 du compte 9280.1 « Fonds provenant de recettes affectées / épurations » ;*
- *D'amortir cette dépense sur 30 ans ;*
- *Cette dépense n'engendre pas de frais d'entretien.*

Monsieur le Président remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission adhoc à **Madame Binia Ris**, membre de la commission adhoc qui procède à la lecture du rapport de ladite commission et recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission adhoc pour leur travail et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Alec Cergneux** présente le rapport de ladite commission et recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Monsieur Lancelot Frick demande à la Municipalité si la totalité du réseau est régulièrement contrôlé.

Madame Mary Claude Liang répond à l'affirmative selon le plan de révision établi.

Pas d'autre remarque.

Monsieur le Président demande la votation du préavis n°5/2020 relatif à une demande de crédit en lien avec le PGEE **à main levée**.

Résultat : 23 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Préavis municipal n° 05/2020 est accepté.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 5/2020
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

- **D'accorder un crédit de CHF 226'141.88 relatif au remplacement du collecteur EC ch.4105 à ch.202 et gainage du collecteur EU ch.4104 à ch.204 au chemin du Signal ;**
- **De prélever le montant de CHF 226'141.88 du compte 9280.1 « Fonds provenant de recettes affectées / épurations » ;**
- **D'amortir cette dépense sur 30 ans ;**
- **Cette dépense n'engendre pas de frais d'entretien.**

9. Préavis municipal n°6/2020 relatif au budget 2021

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Christophe Favre**, Municipal, et présente le préavis par un bref exposé relatif au budget 2021 et conclut en demandant au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

La Municipalité vous présente le budget de fonctionnement pour l'année 2021 conformément aux articles 5 à 9 du règlement sur la comptabilité des Communes (« RCCom »).

*Par rapport à 2020, le budget de fonctionnement **est en baisse de 1.86% à CHF 4'771'791.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 69'472.01.***

Nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

-D'adopter le budget pour l'année 2021 de CHF 4'935'415.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 34'889.80.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et demande la lecture du rapport de la commission CoGesFin. **Monsieur Jean-Michel Thieulin** présente le rapport de ladite commission et demande au Conseil général :

La CoGesFin, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil général d'accepter le budget 2021 de CHF 4'935'415.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 34'889.80.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué et ouvre le débat.

Madame Binia Ris demande une réponse de la Municipalité concernant la proposition dans le rapport de la CoGesFin concernant le taux de la nouvelle secrétaire.

Monsieur François Calame, Syndic, répond et informe que chaque 5 ans, il y a une année de transition. Pour rappel, la Municipalité actuelle l'a gérée avec le budget 2016 et 4 nouveaux élus.

Malgré une année 2020 compliquée par le COVID, séances à distance, reports des assemblées des associations, changement de calendrier des séances du Conseil général, la Municipalité a tout fait pour que l'administration fonctionne sans problème par la fonction d'une greffe qui a fait de l'excellent travail.

La Municipalité a anticipé le départ de Madame Barbara Kammerman, et a recruté une nouvelle secrétaire. Elle a géré les dossiers des assurances ainsi que les comptes bancaires afin que la nouvelle Municipalité puisse débiter dans ces nouvelles fonctions sans avoir de relations compliquées et coûteuses avec les différents partenaires, tout en laissant un archivage de documents claire et conformes à la loi et des processus de fonctionnement rodés aussi grâce au travail du secrétariat.

Au point administration, le poste traitement a été expliqué à la CoGesFin. Elle sait qu'un engagement est un risque pour l'employeur. En cas de non-satisfaction de la personne engagée, un recrutement supplémentaire et une passation plus longue auraient un coût en salaires supplémentaires. Ces précautions ont été prises dans le budget afin de parer à une éventuelle complication sans péjorer les résultats 2021.

La gestion électronique des documents (GED) n'est pas un luxe au vu des montagnes des documents papiers électroniques, si ce n'est pas les deux ensembles, que l'administration doit enregistrer, communiquer et classer. Une transition numérique de l'administration est inévitable. Elle sera opérationnelle pour la nouvelle Municipalité. Elle fait partie des critères de recrutement de la nouvelle secrétaire.

A propos du traitement des dossiers de constructions, le Canton est seulement en train de mettre en place une procédure dématérialisée, mais ce n'est pas encore fait !

Dans l'urgence cette année, il y a seulement quelques mois, et eu égard à la situation sanitaire, le Canton a imposé l'envoi des dossiers d'enquêtes sous format électronique. Mais cette solution ne répond pas à tous les besoins et ne peut remplacer la refonte du système d'informations des permis de constructions (SIPC), à savoir que nous ne recevons pas de documents informatisés. C'est uniquement le Canton qui les reçoit.

Enfin, tant que le système actuel pour la refonte à venir qui se rapportent uniquement au processus CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière de Construction - Services Cantonaux) et ne concerne aucunement le processus communal, comme par exemple tous les échanges avant enquête ; on ne sait pas aujourd'hui si la refonte sera utile à la Commune pour son propre processus. A ce jour, la Municipalité n'a aucune garantie provenant du Canton.

Concernant le temps de travail de la secrétaire au poste de greffe ; le recrutement d'un/e secrétaire a fait l'objet d'une analyse entre Madame Barbara Kammerman, un mandataire des Ressources Humaines et le syndic afin de définir un profil capable de répondre aux besoins administratifs, de communications grandissantes, d'avoir une expérience notamment dans le domaine de la police des constructions et de la GED. Ce recrutement a été réalisé conformément aux compétences attribuées à la Municipalité. Une secrétaire a été engagée à 80 % dès le 1^{er} mars 2021.

Pour conclure, il n'y a aucune relation entre les émoluments perçus pour les constructions et/ou rénovations et le nombre de dossiers. Ces émoluments sont calculés sur la taille des constructions et non pas sur le temps passé par dossiers. Les procédures d'autorisations sont identiques. Une estimation prudente des émoluments, donc des recettes, sont dans le bon sens afin de permettre à la nouvelle Municipalité de ne pas avoir de déception.

Monsieur François Calame, Syndic, demande au Président du Conseil que ce texte, dans son intégralité, figure sur le PV de cette séance.

Monsieur Jean-Thierry Barbey répond également par un bref résumé concernant le calcul de la taxe des déchets.

La comparaison qui a été utilisée et entre les comptes 450 et 451, pour l'année 2019 et le budget 2021 est problématique car le fonctionnement de la déchetterie et le système de collecte des ordures se sont substantiellement modifiés en cours d'année 2020, avec l'institution du nouveau contrat avec BeReCycling pour l'administration de la déchetterie intercommunale et la transition d'un système de collecte porte à porte des ordures ménagères, à un système de containers distribués à travers la commune. De ce fait, les éléments du budget 2021 sont basés sur des données différentes de celles qui ont contribué aux comptes 2019 (environ CHF 68'000.-) alors que le budget 2021 se base sur un montant de CHF 48'000.- ce qui représente une baisse substantielle.

Contrairement aux chiffres que la CoGesFin a spéculé, la mise en place des containers n'a pas diminué les charges de ramassages des ordures. Les camions utilisés pour vider les containers sont plus grands et équipés d'une grue avec 2 exploitants par camions ce qui résulte en coûts équivalents à ceux de l'ancienne collecte porte à porte. La Municipalité s'est basée sur un nombre de levées annuelles dont le prix ne dépassera pas les frais de collecte selon l'ancien système. L'augmentation des coûts que la CoGesFin a noter relève du fait que la Municipalité a inclus dans cette somme le prix de location des containers soit CHF 5'780.- par année, avec en supplément pour le budget 2021, le coûts de nettoyage des containers (CHF 1440)

Concernant le nombre de personnes soumises à la taxe il apparait, selon les chiffres fournis par la bourse, que le nombre de « personnes » qui ont reçu une facture pour la taxe de déchets en 2020 est en augmentation par rapport à l'année 2019. Le budget 2021 se base sur les nombres pour l'année 2020 et non ceux de 2019.

Il n'y a pas de « calcul » de la taxe déchets à proprement parler, mais le processus est entièrement transparent : le total des charges encourues par les comptes 450 et 451 est compensée en partie par la rétrocession au sac (environ CHF 20'000.-). La différence entre le total des charges encourues par les comptes 450 et 451 et la rétrocession au sac détermine la somme que la commune doit collecter pour équilibrer ces deux comptes. Ladite somme est divisée par le nombre de « personnes » soumises à la taxe.

La municipalité n'entre pas en matière concernant la demande de la commission CoGesFin de présenter « le calcul de la taxe déchets sur les 4 dernières années lors d'un prochain conseil »

Monsieur le Président demande la votation du préavis n°06/2020 relatif au budget 2021 à main levée.

Résultat : 23 oui, 0 non, 0 abstention.

Le Préavis municipal n° 06/2020 est accepté.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 06/2020
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter le budget pour l'année 2021 de CHF 4'935'415.- incluant un excédent de revenus (profit) de CHF 34'889.90.

10 . Divers et propositions individuelles.

Monsieur Eric Le Royer demande s'il existe une possibilité d'étendre le chauffage dans la Grand-Rue ?

Monsieur François Calame répond que le chauffage à distance correspond à toute la partie du village qui est concentrée aux abords de la Grand-Rue, mais aussi au quartier de la Ruelle Bodzérane qui est un peu excentrée. La SEFA est allé jusqu'au Carrefour de la Touille en relation avec certains propriétaires et jusqu'au carrefour de l'entrée du village. La limite du réseau physique et économique correspond à l'entrée du village jusqu'au Carrefour de la Touille, englobant toute la partie du village.

Monsieur Lancelot Frick dit connaître un village qui assure un très gros réseau de chauffage qui s'étend à 2/3km. La commune de Bougy-Villars ne pourrait-elle pas s'associer avec le village de Féchy ?

Monsieur François Calame répond pour exemple que la ville de Genève à selon certain point de plus de 50km de tubes, mais là nous parlons de puissance et de consommateurs beaucoup plus élevés. Si les consommateurs sont des consommateurs de maisons individuelles et/ou de maisons de village, ce n'est pas suffisant pour assurer la gestion. Techniquement c'est possible, mais économiquement c'est un coût bien trop élevé. Et sauf erreur la commune de Féchy est principalement alimentée par un réseau à gaz.

Monsieur Claude-Olivier Rosset demande où en est les travaux de l'Auberge ?

Monsieur François Calame répond que les travaux de l'auberge arrivent à la fin. Un bail a été signé le 1^{er} décembre 2020. L'auberge devrait ouvrir ses portes début janvier 2021, sauf avis contraire de l'OFSP et selon les réglementations de la situation sanitaire. Aucune date à ce jour a été annoncée.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation et informe que le bureau du Conseil offre une bouteille de vin blanc de la Commune ainsi qu'un paquet de fondue afin de respecter les normes de l'OFSP et permettre à chacun de passer une bonne soirée festive en privé, et souhaite de belles fêtes de fin d'année. La séance du Conseil Général de Bougy-Villars est levée à 20h00.

Pour conclure, la date du prochain Conseil général est prévue :

Le mardi 23 mars 2021 à 20h00